

**DECISION N° CNOP/ 002 /17, PORTANT CONVOCATION
DU 4^{ème} CONGRES ORDINAIRE DE L'ORDRE
DES PHARMACIENS**

Le Président du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens,

Vu l'Ordonnance-Loi N°91-018 du 30 mars 1991, portant création d'un Ordre des Pharmaciens en République Démocratique du Congo, spécialement en ses articles 4, 5, 6, 7 et 16 ;

Vu la décision CNOP N°001 du 21 Mars 2017, portant mise en place de la Commission préparatoire du 4^{ème} Congrès de l'Ordre des Pharmaciens ;

Vu la nécessité et l'urgence ;

Le Bureau du CNOP entendu ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Le Congrès de l'Ordre des Pharmaciens est convoqué en session ordinaire, dite **"4^{ème} Congrès Ordinaire de l'Ordre des Pharmaciens de la RDC"** les **26, 27 et 28 Septembre 2017** dans la Ville de Kinshasa, Commune de la Gombe, **Hôtel BEATRICE**, Salle **NAOMIE** ;

Article 2 : Vont prendre part au 4^{ème} Congrès Ordinaire ; tous les **Pharmaciens détenteurs de leurs cartes de membres valides et en ordre de cotisation** ;

Article 3 : Le Bureau du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens est chargé de l'exécution de la présente décision qui abroge toutes les dispositions antérieures qui lui sont contraires.

Fait à Kinshasa, le **23 AOUT 2017**

Le Président du Conseil National

Prof. Dr. Ph. J.B. KALONJI NDOUMBA

CNOP 0027/81